Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_29-DE

2026 - 60

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, JOLY Emmanuelle, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie, MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît.

Excusée : CHOQUET Anne-Laure qui donne pouvoir à RUAUX Phillipe.

A été nommée secrétaire de séance : Joëlle TRUFFLET

2026_03_29 – Demande d'achat d'une parcelle communale

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'acquisition d'une parcelle communale C491 d'une surface de 88 m2 qui se trouve à proximité de l'entrée de la propriété du demandeur.

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L123-2 et suivants, les articles R 41-4 à R141-10,

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment son article L121-17,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L318-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sous réserve du résultat de l'enquête publique à venir
- **DE FIXER** à 1€ par mètre carré le prix de vente de cette parcelle communale correspondant à 88 Euros,
- **DE PRECISER** que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge exclusive de l'acheteur (frais de bornage ou notariaux)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_29-DE

2026 - 61

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Joëlle TRUFFLET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le